

COMMUNE DE DOMPIERRE / FR

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

MODIFICATIONS CONSECUTIVES A L'APPROBATION PAR LA  
DAEC DE LA REVISION GENERALE DU PAL DU 10.04.2014

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

DOMP 22.02

URBASOL SA

ROUTE DE MONT CARMEL 2

1762 GIVISIEZ

DATE: SEPTEMBRE 2015

ZONES D'AFFECTATION

- ZPSC ZONE DE PROTECTION DU SITE CONSTRUIT
- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRDR ZONE RESIDENTIELLE A DENSITE REPARTIE
- ZRMD ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZRFD ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE
- ZM ZONE MIXTE  
Voir décision d'appro-  
bation de la DAEC du  
27 AVR. 2016
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL 1, 2, 3, 4, 5
- ZAE ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES
- ZL ZONE LIBRE
- ZA ZONE AGRICOLE
- AF AIRE FORESTIERE
- ZPN ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE (Mesure de compensation écologique M12)

MESURES PARTICULIERES

- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- BATIMENT NON SOUMIS A L'INDICE D'UTILISATION
- PERIMETRE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS (ZPSC)
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE

ESPACE NECESSAIRE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 15 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau »  
du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

MESURES DE PROTECTION

- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - HAIES, BOSQUETS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES ISOLÉS, VERGERS
- ELEMENTS NATURELS PROTEGES - ARBRES REMARQUABLES
- COURS D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé approximatif)
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3
- PERIMETRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE CONSTRUIT \* catégorie 1 \*
- CHEMINS IVS D'IMPORTANCE NATIONALE

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUES - AIRES D'EXPLOITATION
- SITES POLLUES - SITE DE STOCKAGE
- LIGNE CFF
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.  
LES DONNEES NUMERIQUES ONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DOMPIERRE,  
mail:commune@dompiere.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 40, du 2 octobre 2015

Adopté par le Conseil communal de la commune de Dompiere, le 09.11.2015

La Secrétaire: [Signature] Le Syndic: [Signature]

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 27 AVR. 2016

Le Conseiller d'Etat, Directeur: [Signature]

© Etat de Fribourg

N°Aut. 013/15.01.01/000

Estavayer-le-Lac, en mars 2015

Pilonel-Giner SA Rue du Camus 2 1470 Estavayer-le-Lac  
estavayer@pilonel-giner.ch Tél. 026 663 94 24



- 20
- SUPPRESSION DE LA MISE EN ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES - 11'962 m2
- 21
- SUPPRESSION DE LA MISE ZONE DE CENTRE VILLAGE - 13'030 m2
- 24
- CREATION D'UN PERIMETRE A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- 25
- SUPPRESSION DE LA MISE AU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL Parcelles 275 RF et 616 RF "Les Roches"

